

INTERVIEW DE BLANDINE KRIEGEL, PRÉSIDENTE DU HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION

VEI

Blandine Kriegel, vous êtes présidente du Haut Conseil à l'intégration. Pourriez-vous nous indiquer quels sont les grands axes sur lesquels ont porté votre travail jusqu'à présent ?

Blandine Kriegel

La politique d'intégration a « changé de pied ». Pendant longtemps, la politique à l'égard des immigrés était une politique essentiellement économique et sociale parce que, pour permettre aux travailleurs d'exercer leurs activités dans de meilleures conditions, on leur permettait également d'accueillir leur famille. On n'avait pas en tête l'idée qu'ils allaient s'installer définitivement en France : ils venaient travailler et ensuite, pensait-on, ils repartiraient chez eux, assez lentement. La perception du caractère inéluctable de l'installation des immigrés a été retardée. Voici les chiffres de l'année dernière : en 2001, il y a 140 000 personnes (en comptant les étudiants) qui sont arrivées légalement en France, dont la majorité va rester. La politique, conduite par le nouveau gouvernement, comme l'a très bien exprimé Nicolas Sarkozy, veut se tenir à égale distance entre d'une part le refus total de l'ouverture des frontières et d'autre part le laxisme de l'ouverture sans contrôle. Le gouvernement a voulu assumer une politique d'immigration. Des gens viennent chez nous, et c'est une très bonne chose. Mais à partir du moment où ils sont là, il faut s'en occuper, c'est pour cela que le gouvernement a proposé la mise en place d'un contrat d'accueil et d'intégration : on va prendre en charge les primo-arrivants.

Le projet du gouvernement est, dans un premier temps, essentiellement orienté sur l'idée de l'apprentissage du français. Dans les discussions que nous avons eues, et dans les avis qui ont été remis au Premier ministre, nous avons beaucoup insisté sur la dimension éducative du contrat d'accueil et d'intégration, sur l'importance de la formation civique. Dans le contrat d'accueil et d'intégration, la formation civique sera placée au premier plan.

VEI

Est-ce que vous ne pensez pas que l'éducation civique devrait être généralisée à l'ensemble de la population et des enfants ? Il n'y a pas des enfants qui mériteraient, parce qu'ils sont d'origine étrangère, une information civique spécifique, et des enfants, qui sont français, et qui seraient supposés la connaître alors qu'ils ne la connaissent peut-être pas. Ne faudrait-il pas qu'il y ait une information renforcée à l'école comme en dehors de l'école pour l'ensemble des enfants et des jeunes, pour ne pas créer des frontières ? Seconde remarque : la question de l'apprentissage de la langue semble essentielle.

B. K.

La langue, c'est effectivement fondamental : il faut apprendre le français aux gens qui arrivent en France, c'est pour cela que nous avons rencontré des traducteurs et des interprètes. Sur la question de la formation civique, je vous répondrai la chose suivante : la Constitution, les lois, les principes républicains, les gens qui suivent le circuit scolaire de la maternelle à la terminale et qui vivent en France les apprennent en partie par imprégnation, à travers l'histoire de France. C'est encore insuffisant dans les programmes ; mais ce qui est surtout insuffisant, c'est l'apprentissage du droit. « Nul n'est censé ignorer la loi. » Or, en France, il n'y a pas d'enseignement du droit avant la faculté. C'est une des lacunes du système éducatif. Cela dit, le petit noyau des lois fondamentales, la Charte de la République, les droits de l'homme, en quelques lignes, il est possible de les exposer très simplement : quand on arrive en France, on arrive dans le pays de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, c'est-à-dire des droits de la personne et des droits sociaux. Cela, on peut le dire très simplement. C'est notamment fondamental pour les femmes. Ma philosophie n'est pas celle d'un individualisme forcé ; néanmoins, nous existons dans la démocratie en tant qu'individu et nous avons le droit de nous accomplir comme individu. Il faut le rappeler. C'est très important pour les femmes, cela permet de rappeler que les femmes aussi ont droit à un accomplissement. On a donc souhaité, au HCI, que la Constitution de la France et de la République soit présentée le plus simplement possible : la souveraineté du peuple, le principe de neutralité de l'État, le principe de solidarité et les droits de la personne.

VEI

La possibilité pour les femmes de prendre vraiment toute leur place dans la société française a des répercussions extraordinairement impor-

tantes notamment sur leurs enfants et donc sur les filles, donc sur la transmission de valeurs qui vont finir par être des valeurs collectives. À ce titre d'ailleurs, l'école devrait essayer de faire davantage leur place aux familles et aux femmes. Quand elles le peuvent, les femmes jouent un rôle immense dans leur quartier.

B. K.

C'est quelque chose qui a été mis en place depuis longtemps et qu'il faut continuer de favoriser. Mais le rôle du HCI est de prendre en considération les lacunes, ce qui manque actuellement. Nous voulons surtout attirer l'attention des pouvoirs publics sur la prise en compte du droit des personnes. Le contrat d'intégration est accordé individuellement. Un certain nombre de sociologues nous ont démontré que le fait que les femmes ne soient pas prises en compte individuellement, mais simplement comme membre de la famille, dans le cadre d'une politique purement sociale, a des conséquences tragiques pour certaines d'entre elles. Quand elles sont répudiées ou dès qu'elles ont des conflits avec leur mari, elles ne sont plus sujets de droit. Nous avons demandé qu'on leur accorde des droits individuellement pour qu'elles ne soient pas démunies. Le HCI a insisté sur la nécessité d'une prise en compte de la dimension individuelle de la relation à établir avec l'immigré – il n'est pas simplement membre d'un groupe.

La deuxième chose à signaler concerne l'avis du HCI relatif à la formation professionnelle des jeunes issus de l'immigration. C'est Jacqueline Costa-Lascoux, membre du HCI, qui a attiré notre attention sur cette lacune. Elle nous a montré qu'il y avait plusieurs groupes, des groupes cibles de la politique d'immigration : premièrement ceux qui concentrent tous les handicaps et sur lesquels se déversent tous les crédits de la politique de la ville, de la politique sociale dans les quartiers en difficulté ; à l'autre bout de l'échelle, il y a les diplômés dont on a fini par se rendre compte qu'ils ont certes les diplômes mais qu'ils ne trouvent pas facilement un emploi. Jacqueline Costa-Lascoux nous a montré qu'il y a tout un secteur, parmi les jeunes issus de l'immigration, qui est complètement abandonné : à savoir les jeunes entre 12 et 16 ans. Nous avons été convaincus par son argumentation et nous avons concentré nos efforts sur ce groupe « oublié ». Nous avons réfléchi à ce que l'on pouvait faire pour les diplômés sans travail ; mais la mécanique est, pour eux, déjà enclenchée. Tandis que, pour le groupe de 12 à 16 ans, il n'y a rien de réellement prévu. Nous avons essayé de voir ce que nous pouvions faire et nous avons été très frappés par deux expé-

riences qui, apparemment, sont pourtant très éloignées l'une de l'autre. L'une est empruntée à un groupe professionnel qui se situe dans le secteur privé, dont les orientations politiques seraient présumées de droite « classique » ; l'autre expérience a trait à ce qui se fait à la RATP, donc dans le secteur public et avec des acteurs présumés tournés vers la gauche. Or on s'aperçoit qu'ils ont fait exactement la même chose avec des résultats admirables. Ils ont encadré des jeunes entre 14 et 24 ans et, par une entrée dans la vie professionnelle, parallèlement à un encadrement d'apprentissage et de civisme, ils ont conduit des groupes non négligeables du CAP technique jusqu'au diplôme d'ingénieur. On a été très frappé du parallélisme des démarches. C'est un encadrement professionnel accompli dans le cadre d'une entreprise parallèlement à un enseignement dans l'école. Ce qui nous a intéressés, c'est que les deux expériences insistaient sur les aspects civiques, l'intéressement au travail, le travail en équipe, ce que l'on ne fait pas toujours assez à l'école. On s'est dit que, pour des jeunes qui commencent à décrocher de l'école, il n'y a plus de système de rattrapage. Or le décrochage est lié aussi au fait qu'il y a traditionnellement un mépris des filières dites moins nobles, qui ne le sont en fait pas moins que d'autres. Il reste en effet un certain mépris en France pour toutes les écoles professionnelles, les écoles commerciales, alors que, dans une société démocratique moderne, on a besoin de ces compétences-là aussi.

VEI

Oui, mais cela ne concerne pas seulement les immigrés.

B. K.

Vous avez raison. Mais très souvent la situation des immigrés est le reflet de toutes les insuffisances de la société française. En réfléchissant sur les blocages que connaissent les jeunes issus de l'immigration, on trouve des nœuds de réformes générales. Dès que l'on a commencé à évoquer ces questions, on est allé voir les responsables de l'Éducation nationale et nous avons été frappés par une certaine forme de réserve. C'est ce qu'ont confirmé ensuite les gens de la RATP comme les gens du secteur privé, ou l'École de la seconde chance. On est passé outre les réserves, car cela concerne tout le monde, bien entendu. De son côté, un ministre comme Renaud Dutreil, par exemple, a « pris le taureau par les cornes ». Évidemment, au XIX^e siècle, il y a eu des conditions d'apprentissage qui étaient honteuses, c'était de l'exploitation de la main-d'œuvre. Mais, aujourd'hui, nos voisins – la Belgique, l'Allemagne, la

Suisse – ne sont pas sur la même ligne que nous. D’ailleurs, pour les métiers dits « élevés » – médecin, avocat... –, les jeunes passent bien par un encadrement, ils sont formés par des aînés. Il n’y aurait que pour les filières « ordinaires » qu’on ne le ferait pas : c’est une honte. Pourquoi a-t-on déconsidéré les enseignements professionnels et l’enseignement commercial ? Parce qu’il s’agit d’enseignements courts ? On met les gens dans un cul de sac dont ils ne peuvent plus sortir. Évidemment, le remède n’est pas de supprimer l’enseignement technologique ou commercial, dont on a absolument besoin, mais d’établir des passerelles pour que la promotion sociale puisse avoir lieu dès la formation initiale.

VEI

Oui, mais c’est un problème de représentation de la façon dont la population française – vous, nous, tout le monde – imagine le dessein scolaire, professionnel et social de ses propres enfants. L’apprentissage, c’est noble, mais il n’y a aucun enfant d’avocat, aucun enfant de cadre, qui devient apprenti.

B. K.

Ma fille est avocate, elle a pourtant subi un apprentissage. On l’a simplement supprimé pour les professions que l’on jugeait à tort pas « élevées. » Mais le renversement de tendance s’est déjà fait dans la société. Je vous donne un exemple : quand j’étais enfant, pour aller chercher les commissions tard le soir, on m’envoyait chez l’épicier du coin, l’épicier était auvergnat. Maintenant, l’épicier du coin est souvent un épicier venu du Maghreb parce que le commerce est une activité des gens de la Méditerranée. Les échanges sont d’ailleurs une grande chose, ils ont donné la civilisation. En fait, les courants existent déjà dans la société, mais les institutions sont parfois en retard sur ce mouvement social. C’est un refus de la démocratie. Car dans une démocratie, tous les métiers sont des métiers de service, donc tout le monde rend service à tout le monde, il n’y a pas de différence de dignité ou de rang.

VEI

Les familles et la population voient bien pourtant que des différences de niveaux de salaires, des différences de représentation de la place que l’on occupe dans la société persistent. Un maçon, même s’il gagne très bien sa vie, est moins considéré que quelqu’un qui la gagne moins bien mais qui est en col blanc. La population immigrée est très largement conduite, de fait, vers des travaux manuels dépréciés.

B. K.

La technologie ou les transports, aujourd'hui, sont des secteurs où les travaux ne sont pas essentiellement manuels. Les électriciens ne font plus des travaux uniquement manuels et dépréciés, vu le niveau de technologie requis. Le travail manuel opposé au travail intellectuel est une idée qui retarde. En outre, je ne crois pas que ce soit la perception d'une grande majorité de la population. Ce sont plutôt des perceptions antidémocratiques, qui sont liées à la dévalorisation du travail, c'est différent. Si on dévalorise le travail, évidemment, la dévalorisation va porter plus sur ce qui apparaît comme un travail « immédiat » en quelque sorte. La pente que nous avons à remonter est celle-là, celle de la dévalorisation du travail. Une société démocratique, c'est au contraire une société vivante, qui s'accomplit du travail des uns et des autres, c'est une société de services où le travail est égalisé ou tend à s'égaliser.

La dévalorisation de l'entreprise relève de représentations idéologiques, intellectuelles, qui sont en retard sur les évolutions de la société. De nombreuses réussites de personnes issues de l'immigration ont lieu dans le secteur privé, celui de l'entreprise. Un des membres du HCI, Khalid Hamdani, brillant diplômé et chef d'entreprise, en témoigne.

VEI

Il reste tout de même de très fortes discriminations.

B. K.

Sans doute. Mais autant, voire davantage, dans le secteur public que dans le secteur privé.

VEI

Il y a eu et il y a encore des discriminations à l'embauche dans le secteur privé. Un rapport du Haut Conseil en 1998 pointait très violemment ces discriminations. Cela d'ailleurs a donné lieu à des mesures qui sont très difficiles à mettre en place.

B. K.

Une des pistes de principe que le Haut Conseil a tracée est de ne pas prendre le problème de l'intégration par les problèmes de la discrimination, qui me semblent constituer une impasse. Cela correspond aux vœux qui ont été régulièrement exprimés par les immigrés que nous avons rencontrés, immigrés issus des classes moyennes et qui sont une majorité aujourd'hui. Ils estiment qu'ils sont pour l'essentiel des Fran-

gais comme les autres, et ils demandent qu'il y ait une politique positive. Cela consiste à commencer par reconnaître qu'ils sont non pas des pauvres marginaux, de pauvres exclus, des pauvres ceci ou des pauvres cela, mais d'abord de mettre en relief tout ce qu'ils ont de bien, leurs qualités, leur dynamisme, et tout ce qu'ils font de positif dans la société française. Nous avons parmi nous, au Haut Conseil à l'intégration, Khalid Hamdani, chef d'entreprise, Jeannette Bougrab, maître de conférences à Paris I, juriste remarquable, Aline Sylla, inspecteur des finances, Zaïr Kedadouche, inspecteur de l'Éducation nationale. Ces personnes sont remarquables, et on ne parle pas assez de leurs contributions, de leur réussite. Jacky Dahomay, autre membre du HCI, est un homme remarquable, c'est un philosophe de grand talent. Au HCI, on voudrait que la représentation de l'intégration change, que les réussites et les talents soient valorisés, on souhaiterait que l'intégration se fasse davantage par la valorisation que par la victimisation. Il y a évidemment des modèles pour les jeunes, qui sont des modèles pour la République. Et la plainte antiraciste ou anti-discrimination est parfois insupportable, car elle risque d'enfermer les personnes issues de l'immigration dans une dialectique restrictive. Les discriminations existent malheureusement dans notre pays, à l'égard des femmes, des homosexuels ; mais n'aborder la question de l'immigration qu'à travers cela, c'est avoir un point de vue qui est exagérément misérabiliste par rapport à la réalité.

VEI

Pour reprendre votre terme « positif », quelle est votre appréciation de la discrimination positive ? Pensez-vous que la discrimination positive, telle qu'elle est mise en place dans notre pays, marche, ou pensez-vous qu'il faudrait de nouveaux outils ?

B. K.

Pendant des années, on a considéré en France qu'il n'y avait pas de plus mauvais exemple que « la discrimination positive à l'américaine » qui, entre parenthèses, a tout de même permis aux Américains, depuis Martin Luther King, d'intégrer la communauté noire. D'un autre côté, on n'avait d'attention que pour les discriminations « négatives », les discriminations racistes.

VEI

Il y a tout de même eu la mise en place de la politique de la ville et les ZEP.

B. K.

Il y a une tradition républicaine française en vertu de laquelle on ne veut pas tenir compte des communautés, en raison du principe d'égalité devant la loi. C'est une tradition qui est différente de la tradition américaine, beaucoup plus communautariste que la nôtre. Nous sommes dans ce cadre républicain, qui a d'ailleurs ses vertus, dans la mesure où il est une garantie d'égalité, en particulier dans l'accès aux fonctions publiques. Au départ, on demande aux gens d'oublier (davantage qu'aux États-Unis) leur communauté d'origine, mais, normalement, à l'arrivée, on leur offre aussi un plus grand accès à la carrière des honneurs et aux fonctions publiques. Je dis bien « normalement », en tout cas, c'est notre idéal républicain qu'il faut continuer de défendre. C'est pourquoi nous ne voulons pas déroger à ce qu'est la tradition française. Nous avons réfléchi, au HCI, à la façon dont nous pouvions aider à déverrouiller le système, là où il y a des blocages. Pour les diplômés au chômage issus de l'immigration, nous avons proposé deux choses : premièrement, qu'il y ait des aides spécifiques de préparation aux grandes écoles, parce qu'on s'aperçoit que la plupart des jeunes issus de l'immigration n'entrent pas dans les grandes écoles. Ce n'est pas tout à fait ce qui a été fait à l'Institut d'études politiques de Paris. Nous avons par exemple refusé une proposition qui nous avait été faite de prévoir un quota de jeunes immigrés dans les grandes écoles. En revanche, nous avons proposé des aides spécifiques dans les zones en difficulté permettant des préparations aux grandes écoles.

VEI

Mais c'est de la discrimination positive, expliquez-moi la nuance.

B. K.

La nuance, c'est que ce système n'induit pas la méthode des quotas. Le système d'aide que nous proposons consiste à aider les jeunes à acquérir le niveau dont ils ont besoin pour accéder aux grandes écoles, pour faire la carrière des honneurs républicains, cela par le mérite, par un système de formation ouvert à tous. Dans ce système, il n'y a pas de discrimination dite positive, sur une base ethnique. Nous avons aussi demandé – autre proposition du HCI sur la promotion sociale des jeunes des quartiers en difficulté – que figurent dans le bilan social des entreprises des observations positives concernant les jeunes issus de l'immigration que les entreprises ont recrutés. Par ailleurs, il est vrai que l'État doit être le premier à donner l'exemple et donc promouvoir

des personnes issues de l'immigration qui sont évidemment nombreuses à être méritantes. L'État doit faire des distinctions, par exemple, d'un point de vue symbolique, qui a son importance, dans l'ordre de la Légion d'honneur ou dans l'Ordre du mérite. Il y a bien sûr les distinctions positives à faire en matière de nominations. L'année dernière, un certain nombre de personnes issues de l'immigration ont été ainsi distinguées, de manière plus importante, plus volontariste, que les années précédentes.

VEI

Quelles sont, selon vos travaux, les coïncidences qui existent entre les territoires d'exclusion et les jeunes exclus ?

B. K.

Un rapport absolu. Les territoires dits de l'exclusion, les ghettos que l'on a créés sont la cause fondamentale des « maux » de la société. Les grands problèmes relèvent de la politique de la ville et de la politique de l'équipement, c'est ce que nous ont dit tous les maires, quelle que soit leur étiquette, et nous en sommes convaincus. Il faut « re-disperser ». C'est ce qu'essaie de faire, par exemple, le ministre de la Ville, Jean-Louis Borloo, en matière de rénovation urbaine. Cela dit, vu la résistance de la société française à l'installation des nouveaux arrivants, cela ne sera véritablement possible que s'il y a également une prise en charge de l'État. C'est, pour les nouveaux arrivants, leur apprentissage de la langue française, leur formation civique. Toutes ces mesures participent d'un ensemble cohérent.

VEI

Ce mot d'« intégration » – vous en avez déjà un peu parlé – pose problème par sa très grande polysémie. Comment vous, précisément, le définissez-vous ?

B. K.

Nous avons rassemblé des réflexions, que nous avons transmises au Premier ministre, parce que nous avons voulu réfléchir, dans le cadre de notre rapport annuel, sur les notions de contrat et d'intégration. Nous avons effectivement constaté qu'un certain nombre de concitoyens issus de l'immigration sont braqués contre ce terme d'intégration. Ils nous demandent pourquoi ils auraient à s'intégrer, puisqu'ils sont français depuis longtemps. Nous avons fait valoir que l'intégration n'est pas

l'assimilation, qui consiste à demander aux individus d'adopter dans leurs mœurs culturelles, leur façon de manger, de se vêtir, les mêmes habitudes que les autres. Ce n'est pas du tout ce qui est demandé dans le cadre de l'intégration qui concerne, en fait, chaque citoyen. Cela suppose en effet une certaine distance à l'égard de ses origines familiales, culturelles, un effort d'abstraction pour justement être dans un groupe qui, au départ, n'est pas un groupe du même type que le groupe familial. De ce point de vue, le contrat social est une intégration. Finalement, c'est la fabrication d'un peuple, on part d'une multitude qui est assez indifférenciée, qui n'a pas forcément de lien d'unité. Or, ce qui fait cette unité, c'est le fait que les individus consentent à se donner une loi commune, car elle leur garantit un certain nombre de droits. Autrement dit, l'intégration, pour reprendre les distinctions philosophiques empruntées à Habermas, n'est pas éthique, on ne demande pas aux gens de vivre tous sous le même modèle, mais elle est politique ou civique, on leur demande de s'intégrer à un espace public. Évidemment, il est incontestable que la théorie du contrat social a fait l'objet d'objections qui n'étaient pas minces, de la part des libéraux, de la part des romantiques, de la part des socialistes et aujourd'hui de la part des communautaristes. Au fond, le contrat c'est une chose un peu abstraite parce que l'on ne tient pas compte des intérêts économiques privés (ce que soulignent les libéraux), parce que l'on ne tient pas compte du fait que le citoyen est aussi producteur et qu'il a une dimension sociale (ce que soulignent les socialistes), parce que l'on ne se souvient pas toujours qu'un peuple a aussi un héritage, une histoire (c'est la remarque des romantiques). Donc, le droit politique républicain a tenu compte de ces objections. Et la République a admis qu'il y ait une sphère d'économie privée, qu'il y ait une dimension sociale à défendre. On a également remarqué qu'il y a une histoire des peuples : un peuple n'est pas simplement un contrat et, par conséquent, que doit-on faire de l'objection communautariste ou culturaliste ? À mon avis, on doit lui accorder ce qu'elle dit de juste. Qu'est-ce qu'elle dit de juste ? Elle dit qu'il ne faut pas demander aux gens d'oublier totalement d'où ils viennent. Que l'on peut naturellement s'enrichir de la culture d'autrui, personne ne le nie, par exemple, en matière de cuisine ou en matière d'art. Évidemment il y a aussi une limite. Nous avons cru bon de la tracer au HCI. Oui à la diversité de la culture, oui à l'enrichissement des communautés, mais jusqu'à l'atteinte aux droits de l'homme exclue. Aucun peuple ne détient le secret du développement. Chaque peuple, chaque culture a à faire le tri dans ses traditions culturelles, en conservant ce qui est res-

pectable, et en réfléchissant à ce dont il doit se débarrasser. Nous-mêmes, en Europe, nous avons dû le faire : l'Europe a été le berceau de l'État de droit, mais aussi son tombeau au xx^e siècle. Chaque religion a à combattre son intégrisme. C'est le préalable à la bonne cohabitation des cultes et des cultures.